



## FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

---

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex  
tél. : 01 55 82 88 75 – Fax : 01 55 82 88 70  
E mail : [fd.equipement@cgt.fr](mailto:fd.equipement@cgt.fr) - Site : [www.equipement.cgt.fr](http://www.equipement.cgt.fr)

### *Compte rendu de la CAP des TSDD DU 25 OCTOBRE 2013*

Cette CAP convoquée dans l'urgence avait pour seul point à l'ordre du jour : l'établissement du tableau d'avancement (TA) au grade de TSCDD. L'exercice consistait à compléter les listes établies le 3 octobre dernier.

A noter l'absence de la CFDT à cette CAP !

La CGT rappelle son désaccord sur les taux de promotion (15% au lieu de 35% pour TSPDD et 14% au lieu de 22% pour TSCDD), et le mauvais signe donné pour le 1<sup>er</sup> exercice de promotions dans ce nouveau corps.

Elle insiste sur son attachement à la promotion au titre des TRGS (retraitables) en opposition à l'UNSA qui revendique un quota (10% des actifs qui aurait conduit à ce que des retraitables partent sans promotion). Pour la CGT, tous les retraitables doivent partir en retraite avec une promotion.

Avec les tergiversations sur les taux de promotions pour arriver au final sur des taux à la baisse par rapport aux engagements du ministère, la parution des arrêtés de nomination sont retardés.

Et aujourd'hui, nous devons compléter les listes du TA suite à la décision contestable de l'administration de changer la répartition des postes entre le TA et le concours (2/3 – 1/3 au lieu de  $\frac{3}{4}$  -  $\frac{1}{4}$ ). La DGAFP a obligé le MEDDE à revoir sa copie, ce qui explique que ce vendredi 25 octobre nous allons prononcer 35 promotions supplémentaires sur le TA à TSCDD, à répartir sur les 3 spécialités.

Les arrêtés collectifs des promotions TSPDD dans chaque spécialité sont signés et ceux des TSCDD seront signés lundi 28 octobre, il ne devrait pas y avoir de problème pour un départ en retraite le 1<sup>er</sup> novembre (dixit l'administration). Restons vigilants !

Le débat s'engage en séance sur l'exercice complémentaire.

Il n'y a pas suffisamment de propositions pour la spécialité TG (trop de hors critères).

L'UNSA bien que hostile à transférer des possibilités de la spécialité TG à EEI, « ne s'y oppose pas ». FO y est favorable.

Pour la CGT, il est hors de question de perdre des promotions, toutes les possibilités offertes doivent être utilisées. Le transfert d'une spécialité à une autre était une pratique dans le corps des CTRL. Appliquée au corps des TSDD, elle permettrait de respecter les critères (bien que cela ne soit pas ceux de la CGT) et de traiter ainsi de manière égalitaire les TS quelque soit leur service.

**Le principe d'un report des postes d'une spécialité à une autre est acté.**

La CGT revient sur les deux promotions par liste d'aptitude 2012 oubliées (dans le corps des CTRL) et l'engagement de l'administration de les nommer. C'est fait, avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2012.

**Nous nous en félicitons, c'est une victoire due à la vigilance et la pugnacité des élus CGT.**

Nous revenons sur notre demande déjà exprimée d'un bilan de l'ensemble des concours. Récemment les épreuves de l'EP à TSCDD confirment notre intervention du 3 octobre et plaident pour une révision des épreuves.

### **Examen des tableaux d'avancement:**

Accès au grade de TSCDD				
	EEI	TG	NSMG	TOTAUX
Tableau d'avancement	104 + 10*	182 + 24*	3 + 1	289 + 35 = 324

\* Répartition théorique des 35 postes supplémentaires. Mais beaucoup de propositions étaient hors critères, notamment dans la spécialité TG, ce qui n'a pas permis de réaliser les 24 promotions. Seulement 13 sont réalisées dans cette spécialité, 21 dans la spécialité EEI.

Ivan LEBERRURIER de la DDTM50, proposé par la DREAL Basse Normandie, nommé à titre posthume.

La CGT a demandé la réparation d'une erreur de l'administration concernant un TSDD inscrit sur le TA de la spécialité NSMG au lieu de EEI. Cette simple erreur lui a valu d'être évincé de la promotion. L'administration a rétorqué que les arrêtés étant signés, il n'était plus possible de modifier quoi que ce soit.

### **Les élus à la CAP des TSDD**

Didier Horeau : [didier.horeau@i-carre.net](mailto:didier.horeau@i-carre.net)  
Marie Hélène Thomas : [mh.thomas42@gmail.com](mailto:mh.thomas42@gmail.com)  
Laurent Broudissou : [Laurent.broudissou@developpement-durable.gouv.fr](mailto:Laurent.broudissou@developpement-durable.gouv.fr)  
Olivier Mougeot : [olivier.mougeot@vnf.fr](mailto:olivier.mougeot@vnf.fr)  
Gilles Callay : [Gilles.Callay@vnf.fr](mailto:Gilles.Callay@vnf.fr)  
Yann Vari Mandard : [Yann-vari@charentemaritime.gouv.fr](mailto:Yann-vari@charentemaritime.gouv.fr)